



# ATTESTATION D'ASSURANCE

**M. MARINO TURCO**  
**9 RUE FONTAINE BOSSU**  
**59258 LESDAIN**

Valable \* pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Contrat Multirisque Professionnelle : 159446141 R 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que M. MARINO TURCO est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes:

- ELECTRICIEN DU BATIMENT Tension jusqu'à 20.000 V exclusivement.
- PLAQUISTE ET OU BANDES - JOINTS
- PHOTOVOLTAIQUES INSTALLATEUR Pour une surface maximum posée à 1 000 m2 par chantier (surface maximum limitée à 150 m2 par chantier pour la pose occasionnelle de membranes photovoltaïques), pose en intégration totale au bâti, en intégration simplifiée au bâti ou en surimposition, de systèmes photovoltaïques répondant obligatoirement à l'une des 3 catégories suivantes : - système avec ATec (Avis Technique) valide à la date des travaux, - système avec PASS'INNOVATION vert valide à la date des travaux, - système avec ATex (Appréciation Technique expérimentation) valide à la date des travaux. Sans déroger aux conditions limitatives mentionnées ci-avant, pour les bâtiments agricoles, mise en oeuvre obligatoire de systèmes photovoltaïques en intégration simplifiée au bâti avec bacs d'étanchéité ou en intégration totale au bâti de systèmes photovoltaïques avec sous face de récupération des condensas. Est exclue la pose de panneaux photovoltaïques en façades rideaux.

Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe «Périmètre ou complément de vos activités».

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
<b>RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Tous dommages consécutifs (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	4 573 471 €
DONT :	
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 573 471 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages immatériels consécutifs

Réf : 159446141 23/03/2017 09:26:17

**MAAF Assurances S.A.**

Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé  
 Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z  
 N° de TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580

**Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - www.maaf.fr**



N° de client : 159446141 R  
Nom : M. MARINO TURCO

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels et immatériels consécutifs - Dommages matériels et immatériels consécutifs	4 573 471 €  4 573 471 € 1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages matériels consécutifs
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) y compris l'intoxication alimentaire	1 524 491 € limité à 1 524 491 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	152 450 € limité à 304 890 € par année d'assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

\* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 23 mars 2017  
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Stéphane Duroule  
Directeur général

Réf : 159446141 23/03/2017 09:26:17

2/3

**MAAF Assurances S.A.**

Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z  
N° de TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - www.maaf.fr



N° de client : 159446141 R  
Nom : M. MARINO TURCO

## ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE PERIMETRE OU COMPLEMENT DE VOS ACTIVITES

### 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT :

Cette activité comprend les travaux de :

- INSTALLATION DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DOUBLE OU SIMPLE FLUX EN MAISON INDIVIDUELLE
- installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
- réalisation d'automatisme de portes et portails,

ainsi que :

- pose d'antennes ou paratonnerres, relais pour téléphone mobile,
- installation de câbles vidéo,
- pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m2 par chantier
- pose occasionnelle d'alarmes

### 3245 PLAQUISTE ET OU BANDES - JOINTS :

Cette activité comprend les travaux de :

- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE SANS FABRICATION DES MENUISERIES INTEGREES AUX CLOISONS
- pose de faux plafonds et plafonds suspendus,
- réalisation de plâtrerie sèche (telle que carreaux de plâtre) ne nécessitant pas l'application d'enduit en plâtre

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

Loi informatique et Libertés : Vos informations personnelles sont destinées à MAAF Assurances SA, responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale. Ces données pourront être transmises aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles pourront être transmises aux entités du Groupe Mutuel MAAF, aux partenaires contractuellement liés, à des organismes professionnels et à un tiers certificateur en cas de signature dématérialisée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition notamment en cas de prospection sur les informations vous concernant ; par courrier : MAAF Assurances SA - Coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT ou par email : [coordonateur.cnil@maaf.fr](mailto:coordonateur.cnil@maaf.fr). Les appels téléphoniques peuvent faire l'objet d'une double écoute et d'un enregistrement à des fins de formation et d'amélioration de nos services sauf opposition de votre part lors de l'appel.

Réf : 159446141 23/03/2017 09:26:17

3/3

### MAAF Assurances S.A.

Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z  
N° de TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580

**Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - [www.maaf.fr](http://www.maaf.fr)**